



Charleville-Mézières, le 29 Février 2016

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DIRECTION DU PATRIMOINE
SERVICE INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT

Jean Philippe THOMAS Architectes
219, Boulevard Charles Arnould
51100 REIMS

RÉF. : CL/EG/2016-93
OBJET : **CONSTRUCTION DU SITE SCOLAIRE A ATTIGNY**
PJ : Réponse du 28 janvier à EIFFAGE



Monsieur l'Architecte,

J'accuse réception de votre courrier en date du 12 février dernier par lequel vous attirez mon attention sur deux points particuliers concernant l'opération supra référencée.

Le premier concerne la réclamation des entreprises EIFFAGE et COFELY AXIMA. Au sujet d'EIFFAGE, vous trouverez en pièce jointe la copie du courrier que je lui ai adressé le 28 janvier dernier en réponse à son mémoire. A ce jour, je reste dans l'attente d'une réponse de l'entreprise.

Concernant la société COFELY AXIMA, elle nous a adressé son mémoire le 08 février dernier. Mes services étudient actuellement le dossier et une réponse sera apportée dans le délai imparti. Je ne manquerai pas de vous en faire copie.

Le second point abordé concerne le paiement du reste de vos honoraires. Le marché que nous avons contracté prévoit que le versement du solde de 10% de la mission DET intervient à la remise du décompte général définitif des entreprises. Le DGD final nous a été transmis en décembre 2015 donc rien ne s'oppose plus désormais au règlement du solde de vos honoraires.

J'espère ainsi avoir répondu à chaque point de votre courrier. Toutefois, je profite de ma réponse pour vous informer que nous déplorons, et ce pour la quatrième fois, la chute de plaques métalliques du faux plafond dans le dégagement du pôle scolaire. J'ai fait appel au fabricant pour obtenir une expertise technique quant à la pose de ces produits. Sur ce point également, je ne manquerai pas de vous tenir informé.

Veillez agréer, Monsieur l'Architecte, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Départemental,

Pour le Président du Conseil départemental
Le Directeur Général Adjoint

Fabrice OGIER,

Benoît HURÉ